

Appel à Projets de la FR3621 Agorantic « Culture, Patrimoines, Sociétés Numériques »

Année 2018

Calendrier

Vendredi 22 Septembre 2017	Lancement de l'appel à projet
6 Novembre 2017	Date limite de remise des projets
30 Novembre 2017	Annnonce des résultats (sous réserve de validation ultérieure du conseil scientifique)

Soumission des projets

Le formulaire de réponse à l'appel devra être envoyé à l'adresse suivante : agorantic@univ-avignon.fr

Il sera transmis au format pdf et titré comme suit : **Acronyme (4 lettres)-AAP-Agorantic-2018.pdf**

Contexte

Comme levier de sa politique scientifique, la FR Agorantic met en place, sur la dotation de l'UAPV, un appel à projets émergents, pour aider des projets dans leur phase initiale. Ces projets blancs seront destinés à répondre à une problématique et/ou à explorer une méthodologie originale dans un cadre interdisciplinaire. La somme allouée à la FR par le Conseil Scientifique de l'UAPV pour l'année 2018, **30 000 euros** seront prélevés afin de financer cet AAP. Le Conseil Scientifique de la FR envisage de faire appel – pour partie – à des relecteurs extérieurs lors de l'évaluation des projets.

Important : Les sommes attribuées feront l'objet d'un transfert au laboratoire du porteur de projet et devront impérativement être **dépensées avant la mi-novembre 2018**.

Durée des projets : 1 an

Montant maximum alloué : 8 000 €

Précisions : les projets lauréats obtiendront l'intégralité de la somme demandée afin de garantir la réussite de leur projet. Seule exception : en cas de dépassement exceptionnel du plafond fixé, qui devra par ailleurs être explicitement justifié, le comité d'évaluation se réserve le droit d'attribuer une subvention partielle.

A retenir :

Les lauréats s'engagent à rendre un rapport d'activité sur le projet avant la fin de l'exercice 2018.

Critères d'évaluation

- le porteur du projet doit être **rattaché à un laboratoire membre de l'Agorantic** ou en passe de le devenir ;
- la dimension **exploratoire** du projet et son caractère **innovant** ;
- sa dimension **interdisciplinaire** (au minimum 2 champs disciplinaires couverts par la FR Agorantic doivent être associés) ;
- la **cohérence** du projet par rapport à l'**axe identitaire** « Culture, Patrimoines, Sociétés numériques »
- la capacité du projet à obtenir par la suite un **financement extérieur** (ANR, H2020, APO, FEDER, FUI...);
- la **pertinence et la richesse des partenariats en cours ou à venir** (dans la région PACA, en France ou à l'étranger...) et l'adéquation des moyens demandés avec la réalisation du projet ;
- la **qualité scientifique** et la clarté du projet (problématique, méthodologie, résultats attendus ...). Nous encourageons le porteur du projet de cibler une problématique particulière en montrant clairement son originalité et son importance pour des projets **interdisciplinaires**.
- L'évaluation des projets sera réalisée par un **comité** composé d'experts (internes et externes) sélectionnés en fonction de leurs compétences reconnues sur les thématiques de recherche. Le processus d'évaluation de ces projets veillera scrupuleusement à se prémunir contre tout **risque de conflit d'intérêts**.

Pour tout complément d'information - contact :

agorantic@univ-avignon.fr